

REGIE PUBLIQUE DE L'EAU POTABLE DE LA METROPOLE DE LYON

« Eau du Grand Lyon - la Régie »

Conseil d'administration du mardi 24 mai 2022

- Compte rendu de réunion -

Etat de présence

NOM	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	DONNE POUVOIR A
<i>Collège des représentants issus du Conseil de la Métropole :</i>					
ARTIGNY	Bertrand	X			
BADOUARD	Benjamin		X		Bertrand ARTIGNY
BOFFET	Laurence	X			
CHAMBON	Pierre	X			
COIN	Gisèle	X			
CROIZIER	Laurence	X			
GROSPERRIN	Anne	X			
GROULT	Florestan	X			
MARION	Richard	X			
MILLET	Pierre-Alain	X			
NOVAK	Floyd		X		Anne GROSPERRIN
PROST	Emilie		X		Gisèle COIN
REVEYRAND	Anne	X			
SIBEUD	Nicole	X			

- Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 14
- Date de convocation du Conseil d'administration : 18 mai 2022
- Secrétaire de séance : Pierre CHAMBON

1. Désignation du secrétaire de séance

M. Pierre CHAMBON est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 10 mars 2022

Le compte rendu appelle une observation. Sur la page 9, dans le point 6, les deux remarques sont de Laurence CROIZIER et non de Gisèle COIN. Ces modifications sont intégrées.

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Présentation de Virginie BOUTEMY et Nicolas ZABARTE

Anne GROSPERRIN présente Virginie BOUTEMY et Nicolas ZABARTE qui ont rejoint la régie depuis le dernier Conseil d'administration.

Virginie BOUTEMY a intégré l'équipe de préfiguration il y a deux mois en tant que responsable relations usagers. Elle travaillait jusque-là pour la SAUR en tant que responsable clientèle sur le périmètre Auvergne Rhône Alpes. Le poste de responsable usagers recouvre un volet système d'information avec le marché de transition mis en place avec Veolia pour la continuité de service, le volet communication aux usagers, la refonte des documents de communication (charte, agence en ligne, règlement de service). Les équipes d'Eau du Grand Lyon sont sollicitées et embarquées ainsi dans le projet de la régie. Anne GROSPERRIN précise que le règlement de service fera l'objet d'un simple toilettage dans un premier temps. Ces éléments ont été soumis au groupe d'usagers qui travaille sur la concertation et ce travail sera présenté au Conseil d'administration en juillet et sera délibéré par le Conseil métropolitain en septembre.

Nicolas ZABARTE a intégré l'équipe le 2 mai en tant que responsable QSE. Il a aujourd'hui en charge de mettre en œuvre un système de management intégré en continuité pour commencer en analysant l'existant. Il s'agira ensuite de mettre en place un fonctionnement de la régie performant sur les volets élargis de l'hygiène, qualité, sécurité, environnement et cohérent avec la convention d'objectifs.

3. Tarifs du service public d'eau potable à compter du 1^{er} janvier 2023

Anne GROSPERRIN rappelle que le cadre stratégique a été voté en Conseil métropolitain le 13 décembre 2021. Il vise dans son orientation C.1 à assurer la trajectoire du prix de l'eau soutenable à long terme et acte la mise en place d'une trajectoire juste et équitable. Il s'agit d'une part d'assurer une trajectoire du prix de l'eau soutenable à long terme (C.1.1). La détermination du prix de l'eau doit rechercher en permanence l'équilibre entre la perspective de l'opérateur du service (besoins de financement) et la perspective usagers (maintenir un prix acceptable). Il s'agit également de mettre en place une tarification juste et équitable (C.1.2).

Nous allons donc être amenés à faire évoluer cette grille tarifaire dans le temps et à cet effet nous allons mettre en place une concertation large impliquant associations, usagers et élus du Conseil d'administration dans cette réflexion sur la tarification sociale et environnementale. Cette réflexion, il est raisonnable de la penser à partir de 2023 pour avoir un peu de recul sur le fonctionnement de la régie, une maîtrise budgétaire complète et une vision plus affinée des capacités budgétaires. Donc l'objectif aujourd'hui est d'avoir une tarification qui s'inscrit en continuité, c'est-à-dire calculée sur la même base que la DSP.

Mathilde PITTET explique que la facture d'eau potable est structurée en trois éléments : une part fixe indépendante de la consommation qui correspond à l'abonnement, une part variable et des taxes et redevances en fonction de la consommation. Auparavant il y avait une part délégant et une part délégataire pour la part fixe et pour la part variable. La part du délégataire évoluait selon une formule de révision fixée dans le contrat, la part délégant évoluant selon un indice. Proposition : les faire évoluer de la même manière. Cela donne un même coefficient unique de +2,8795%.

La part fixe contient plusieurs tarifs, selon la taille des compteurs. Et concernant les taxes et redevances Voies Navigables de France et Agence de l'Eau, deux redevances et une taxe sont appliquées. Les montants des contre-valeurs VNF et prélèvement de la ressource (AE) sont fixés dans la délibération. Le montant de la redevance pollution est précisé dans la délibération. C'est un taux imposé dont les montants sont indiqués dans la délibération.

Sachant que dans la facture s'ajoute la part assainissement, qui sera votée à la fin de l'année par la Métropole.

Donc sur une facture de 120m³, l'augmentation serait de 7,22€ dont 5,18€ imputable à l'eau potable.

Concernant les taxes agence de l'eau, elles ne devraient pas évoluer. Si elles évoluent on pourra être amené à les revoter à la fin de l'année.

Anne GROSPERRIN précise que l'inflation, en avril 2022 par rapport à 2021, est de 4,8%.

Cette délibération est faite aujourd'hui parce qu'il faut facturer la part fixe à partir de juillet. Chaque année, le Conseil d'administration délibérera à cette période. Elle propose un temps d'échange par rapport à ces éléments.

Nicole SIBEUD constate que cela ne change rien par rapport à avant, ce qui veut dire que les usagers ne verront pas les effets de la régie en 2023, alors qu'ils s'attendent à une baisse significative en 2023, donc il faudra une communication spécifique. Elle demande également si le comparatif des grandes métropoles a été actualisé.

Anne GROSPERRIN précise que la Métropole de Lyon se maintient parmi les métropoles les moins chères mais qu'une communication sera faite. Globalement, il y a une augmentation forte des coûts de l'énergie, et cela impacte le prix de l'eau. C'est donc une volonté d'être dans la continuité, de ne pas faire évoluer, mais cela laisse le temps à la régie d'installer une vision budgétaire à plus long terme et de prendre le temps en 2023 de le faire évoluer.

Nicole SIBEUD pointe le logo et demande s'il s'agit bien du logo de la régie.

Anne GROSPERRIN confirme, ainsi que le fait que celui-ci n'a pas été présenté au Conseil d'administration. Elle demande si le choix du logo pose un problème.

Nicole SIBEUD répond que non, mais s'étonne qu'il n'ait pas été partagé.

Anne GROSPERRIN explique qu'il était nécessaire de l'avoir rapidement pour avancer sur les factures, pour le système d'information clientèle. Elle précise également qu'il y aura en juillet un courrier aux usagers pour expliquer le passage en régie. Les raisons du passage en régie publique sont succinctement expliquées pour qu'il y ait une bonne compréhension et les éléments sur ce qui évolue sont aussi présentés.

Nicole SIBEUD demande que ce courrier soit communiqué au Conseil d'administration.

Anne GROSPERRIN confirme que ce courrier sera transmis.

Claude PRALIAUD précise qu'il était nécessaire de voter ces éléments pour une application de la part fixe dès juillet.

Nicole SIBEUD note aussi que le logo est un choix de continuité également, donc un choix de continuité et pas de rupture.

Anne GROSPERRIN confirme et explique notamment que des études ont montré que le nom d'Eau du Grand Lyon est fortement associé à la Métropole. Une part importante des usagers pense qu'Eau du Grand Lyon est déjà une régie.

Nicole SIBEUD n'est pas étonnée, parce que ce qui compte c'est effectivement la qualité de service. Elle relève que l'on aurait pu faire un autre choix.

Pierre CHAMBON rebondit sur ces éléments. Concernant le tarif, effectivement avec le passage en régie, on pourrait s'attendre à un geste. Donc il sera important en termes de communication d'insister sur le fait que beaucoup de DSP demandent un avenant et que là la régie n'a pas demandé une augmentation. Il est important de le préciser.

Anne GROSPERRIN le partage et partage un échange avec Cyril CHASSAGNARD qui, il y a 15 jours, partageait sa difficulté à continuer à assurer le contrat aux conditions fixées.

Nicole SIBEUD rappelle que ces difficultés se retrouveront pour la régie.

Anne GROSPERRIN précise que la deuxième difficulté est qu'il se retrouve en difficulté pour fournir de l'eau en raison des difficultés de ressources.

Pierre CHAMBON s'est rendu compte que l'on ne sait pas que dans la facture d'eau il y a l'assainissement dans le tarif.

Anne GROSPERRIN confirme le besoin de sensibilisation. C'est ce qui est entamé avec le cycle de l'eau.

Pierre-Alain MILLET précise qu'il y a beaucoup de documents existants, mais qu'il y a effectivement un gros sujet d'information aux citoyens. On est à 2,8% de hausse. De mémoire la précédente augmentation était plus stable. Quelle est la part des indices, est-ce qu'il y a un premier impact de l'évolution des tarifs. Quels sont les éléments qui expliquent cette augmentation. D'autant plus que, les délibérations métropolitaines permettaient de consolider la facture. Alors que là, il va y avoir l'eau côté régie et la Métropole pour l'assainissement. Il va donc falloir consolider la facture.

Anne GROSPERRIN indique qu'il y avait une plaquette tarifaire qui peut être conservée.

Anne REVEYRAND confirme que c'était déjà le cas précédemment sur ces deux volets.

Pierre-Alain MILLET confirme qu'il faudrait conserver la plaquette commune, d'autant qu'il n'est pas sûr que le cumul soit aussi simple. Il demande également comment l'impact des coûts de l'énergie est évalué.

Christophe DROZD présente les paramètres de la formule de la part délégataire. Si l'évolution des tarifs de l'énergie est présentée en parallèle, les factures d'énergie pourraient passer de 2,8 à 12 millions par an. La régie achètera son énergie avec la centrale d'achat de la Métropole.

Laurence BOFFET rappelle que sur l'inflation, il s'agit majoritairement d'effets de spéculation car n'y a pour l'instant pas de pénurie.

Pierre-Alain MILLET complète que cela va dans les poches des actionnaires américains qui vendent du gaz de schiste. Donc ce sont des indices métiers.

Christophe DROZD confirme et indique que cette évolution est basée sur les indices de mars.

Pierre CHAMBON demande que cela fasse l'objet d'une vraie communication.

Anne GROSPERRIN précise qu'un travail doit être fait sur un plan de communication au dernier trimestre.

Anne REVEYRAND demande s'il serait intéressant de rejoindre le groupement d'achat du SIGERLy et pas celui de la Métropole.

Anne GROSPERRIN indique que cela n'a pas été étudié mais que cela mérite d'être approfondi.

Christophe DROZD indique qu'il faut saluer que ce groupement d'achat existe et permette de se positionner sur les marchés. Il faudra étudier dans un second temps des possibilités de regroupements par exemple avec d'autres régies.

Anne GROSPERRIN confirme également que cela fait partie des questions de France eau publique qui permettraient un impact significatif dans le regroupement. L'intégration de la Métropole de Lyon et de Bordeaux fait passer à plus de 50% la gestion de l'eau en gestion publique. Les régies ont donc un poids significatif qui va permettre des mutualisations importantes à l'échelle nationale.

Claude PRALIAUD indique que la construction des marchés dépend des typologies de besoins, donc il y a peut-être des mutualisations plus pertinentes, par rapport à des besoins spécifiques qui peuvent se poser.

Christophe DROZD confirme qu'il y a également une optimisation des consommations d'énergie qui peut se penser sur les compteurs intelligents, le mariage des réservoirs et de l'effacement. Donc une vraie stratégie d'efficacité énergétique.

Nicole SIBEUD pointe que concernant la structuration de la facture, la part des consommations est faible et qu'il y a une part importante de l'abonnement et des taxes. Il y a donc une réflexion à avoir pour augmenter la part du prix du m³.

Anne GROSPERRIN confirme ce besoin et ce sera effectivement un travail important dans la réflexion de refonte de la tarification.

Anne REVEYRAND demande aussi de voir quels sont les leviers autre que financiers pour que les gens consomment moins.

Christophe DROZD confirme que cela passera effectivement sans doute par de la pédagogie sur ces questions.

Pierre-Alain MILLET souligne que l'individualisation de l'intérêt conduit à la privatisation.

Anne GROSPERRIN confirme que c'est un débat passionnant qui nécessitera d'être traité mais cela donne une idée de ce qu'il peut être.

Anne GROSPERRIN soumet la délibération aux votes.

- Vu l'article R2221-38 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n° 2020-0312 du 14 décembre 2020 du Conseil de la Métropole de Lyon, approuvant le choix de ne pas renouveler la délégation de service public au 1^{er} janvier 2023 en faisant le choix d'une gestion en régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière au 1^{er} janvier 2023,
- Vu la délibération n° 2021-0841 du 13 décembre 2021 du Conseil de la Métropole de Lyon, approuvant le cadre stratégique pour le service public d'eau potable 2021-2035,

Vu la délibération n° 2021-0842 du 13 décembre 2021 du Conseil de la Métropole de Lyon, portant création de la Régie « Eau du Grand Lyon - La Régie », approuvant ses statuts et désignant son conseil d'administration et son directeur,

Vu les statuts de la Régie, et notamment son article 6.4,

Considérant la nécessité pour le Conseil d'Administration de délibérer avant le 1^{er} juillet 2022,

DELIBERE

ARTICLE 1. Fixe les montants de l'abonnement correspondant à la part fixe du prix de l'eau pour l'année 2023 conformément aux tableaux suivants :

- *abonnement général annuel au service, défini en fonction du diamètre du compteur selon le détail ci-dessous :*

Diamètre du compteur (en mm)	Tarifs annuels au 3 février 2015 (en € HT)	Tarifs annuels applicables révisés au 1 ^{er} janvier 2022 (en € HT)	Tarifs annuels applicables révisés au 1 ^{er} janvier 2023 (en € HT)
15	41,2000	42,5650	43,7907
20	197,4600	204,0588	209,9347
30	308,0000	318,3026	327,4681
40	637,0000	658,3077	677,2637
50	1 029,0000	1 063,4201	1 094,0413
60	1 218,0000	1 258,7421	1 294,9876
80	1 890,0000	1 953,2205	2 009,4635
100	3 125,0000	3 229,5313	3 322,5257
150	5 006,0000	5 173,4507	5 322,4202
200	5 475,0000	5 658,1388	5 821,0649
50/20	1 276,0000	1 318,6822	1 356,6537
60/20	1 452,0000	1 500,5694	1 543,7783
80/20	2 107,0000	2 177,4792	2 240,1797
100/25	3 681,0000	3 804,1295	3 913,6694
150/40	7 569,0000	7 822,1831	8 047,4229

- *abonnement spécifique mensuel pour les chantiers, défini en fonction du diamètre du compteur selon le détail ci-dessous :*

Diamètre du compteur (en mm)	Tarifs mensuels au 3 février 2015 (en € HT)	Tarifs annuels applicables révisés au 1 ^{er} janvier 2022 (en € HT)	Tarifs annuels applicables révisés au 1 ^{er} janvier 2023 (en € HT)
15	3,4334	3,5472	3,6493
20	16,5000	17,0520	17,5430
30	25,6666	26,5251	27,2889
40	53,0834	54,8590	56,4387
50	85,7500	88,6183	91,1701
60	101,5000	104,8952	107,9156
80	157,5000	162,7684	167,4553
100	260,4166	269,1275	276,8771

150	417,1666	431,1208	443,5350
50/20	106,3334	109,8903	113,0546
60/20	121,0000	125,0475	128,6482
80/20	175,5834	181,4567	186,6817
100/25	306,7500	317,0108	326,1392
150/40	630,7500	651,8486	670,6186

- *abonnement spécifique mensuel pour fourniture d'eau mobile, en valeur au 1er janvier 2023 : 6,3465 € HT*

- *abonnement privé annuel de secours incendie, défini en fonction du diamètre de compteur selon le détail ci-dessous :*

Diamètre du compteur (en mm)	Tarifs annuels au 3 février 2015 (en € HT)	Tarifs annuels applicables révisés au 1 ^{er} janvier 2022 (en € HT)	Tarifs annuels applicables révisés au 1 ^{er} janvier 2023 (en € HT)
15	41,20	42,5650	43,7907
20	197,46	204,0588	209,9347
30	308,00	318,3026	327,4681
40	637,00	658,3077	677,2637
50	1 029,00	1 063,4201	1 094,0413
60	1 218,00	1 258,7421	1 294,9876
80	1 890,00	1 953,2205	2 009,4635
100	3 125,00	3 229,5313	3 322,5257
150	5 006,00	5 173,4507	5 322,4202
200	5 475,00	5 658,1388	5 821,0649
50/20	1 276,00	1 318,6822	1 356,6537
60/20	1 452,00	1 500,5694	1 543,7783
80/20	2 107,00	2 177,4792	2 240,1797
100/25	3 681,00	3 804,1295	3 913,6694
150/40	7 569,00	7 822,1831	8 047,4229

- *abonnement spécifique annuel pour les bornes fontaines, en valeur au 1^{er} janvier 2023 : 48,3791 € HT*

ARTICLE 2. Fixe le tarif du mètre cube d'eau consommé, correspondant à la part variable du prix de l'eau à compter du 1^{er} janvier 2023 à 1,0948 €HT

ARTICLE 3. Fixe le montant de la contre-valeur de la taxe prélevée par VNF à compter du 1^{er} janvier 2023 à 0,0057 €HT par m³

ARTICLE 4. Fixe le montant de la contre-valeur de la redevance prélèvement sur la ressource en eau de l'Agence de l'eau applicable à compter du 1^{er} janvier 2023 à 0,058 €HT par m³

ARTICLE 5. Fixe le montant de la contre-valeur de la redevance pollution de l'Agence de l'eau applicable à compter du 1^{er} janvier 2023 à 0,28 €HT par m³

Etat des votes :

- *pour : ARTIGNY Bertrand ; BADOUARD Benjamin ; BOFFET Laurence ; CHAMBON Pierre ; COIN Gisèle ; GROSPERRIN Anne ; GROULT Florestan ; MARION Richard ; MILLET Pierre-Alain ; NOVAK Floyd ; REVEYRAND Anne, CROIZIER Laurence ; PROST Emilie ; SIBEUD Nicole.*
- *contre : néant.*
- *abstentions : néant*
- *ne prend pas part au vote : néant.*

4. Construction des feuilles de route des commissions du Conseil d'administration

Anne GROSPERRIN présente les trois commissions : exploitation, préservation de la ressource et usagers et accès pour tous. L'objectif est de construire et de consolider les feuilles de route de ces commissions d'ici la fin de l'année. Il est possible de s'inscrire sur plusieurs commissions et il est souhaitable que chacun s'inscrive au moins dans une. L'objectif est de construire les feuilles de route comprenant : les sujets sur lesquels les commissions travailleront, les objectifs et les jalons du travail, les propositions de fonctionnement, les modalités d'interaction avec les agents de la régie, de la Métropole. Il va y avoir un certains nombres de propositions qui seront consolidées en Conseil d'administration. Elle propose que le pilotage soit porté par un membre du CA et un pilote technique. Elle propose à Florestan GROULT de piloter le groupe de travail usagers et accès à l'eau pour tous, à Pierre CHAMBON le groupe de travail exploitation et à Anne REVEYRAND le groupe de travail préservation de la ressource. Après expression des souhaits de chaque membre participant, la répartition des membres du Conseil d'administration dans ces groupes de travail est la suivante :

Commission Préservation de la ressource (Anne REVEYRAND)

- Nicole SIBEUD
- Bertrand ARTIGNY
- Floyd NOVAK
- Benjamin BADOUARD

Commission exploitation (Pierre CHAMBON)

- Pierre-Alain MILLET
- Emilie PROST
- Laurence CROIZIER

Commission usagers (Florestan GROULT)

- Pierre CHAMBON
- Richard MARION
- Gisèle COIN
- Laurence BOFFET

Anne GROSPERRIN demande que les pilotes construisent leur calendrier et partagent à l'ensemble des membres du Conseil d'administration.

5. Revue des chantiers

Christophe DROZD présente l'avancée du projet.

Sur la gestion globale du projet, une attention particulière doit être apportée sur le pic d'activité qui arrive pendant l'été : anticipation de l'organisation pour assurer la continuité. Et aussi une vigilance sur des échéances proches, notamment sur les marchés, tout un travail d'analyse des offres, ainsi que sur les systèmes d'information avec recettage des SI qui vont arriver pour faire fonctionner la régie en septembre.

Sur l'organisation, le calendrier est très contraint. On a appris à le gérer et à le maîtriser. Un travaille est aussi fait sur l'emménagement, avec une partie des équipes à Carré de Soie. Le travail se concentre aujourd'hui sur la répartition des équipes, ce qui suscite des réactions. La construction se fait en mode collaboratif avec comme objectif de répartir les équipes à fin juin en utilisant les reliquats de place sur Croix Luizet et Crépieux. Aussi il s'agit de mettre en place un organigramme individuel avec une cartographie sur les évolutions entre équipes.

Pierre-Alain MILLET demande des précisions sur le déménagement, les choix de sites et le nombre de personnes de chaque côté.

Christophe DROZD répond qu'aujourd'hui il est estimé que 70 personnes seront basées à l'Organdi. Il existe plusieurs scénarios sur la répartition parce qu'il y a des proximités de métiers et des impacts logistiques à penser. Le travail de consolidation est en cours.

Laurence CROIZIER demande un point d'avancement sur ce dossier.

Le protocole de fin de contrat a été construit en amont et des écarts sont aujourd'hui observés, et donc la nécessité d'avoir un suivi.

Finances comptabilité : un point de vigilance existe concernant l'ouverture du compte DFT côté banque de France mais cette question est sécurisée. Il se pose maintenant la question de la construction du service comptable avec une répartition des missions entre ordonnateur et comptable. Il faut donc préciser les effectifs, profils de poste et évolutions des métiers d'Eau du Grand Lyon. Par exemple le service recouvrement qui va rejoindre l'agence comptable. Un groupe de personnel du service financier pour participer au recettage du SI financier à l'été. Aussi un travail important existe sur les interfaces entre les SI : vigilance et clarification en lien avec les procédures métiers et le besoin que le SI réponde à ces évolutions. De même, l'autorisation de prélèvement des données bancaires, construction d'une interface pour interroger les abonnés qui ont choisi le prélèvement automatique pour valider leur choix.

Gisèle COIN demande à quelle dette il est fait référence.

Christophe DROZD : il y a une dette au niveau du budget annexe de l'eau. L'actif et le passif vont être affectés : dans le passif il y a la dette, il y a actuellement un encours de 30M€. Un travail, mené par la Direction des finances, est en cours pour basculer cette dette à la régie.

Ressources humaines : accompagnement au changement : Eurogroup consulting commence à faire l'étude d'impact, dans laquelle on a intégré notamment Thierry Roques pour voir la perception des équipes.

Aussi, un suivi attentif des agents d'EGL est fait, il y a aujourd'hui peu de mouvements, les cadres ont pour beaucoup confirmé leur venue. Parallèlement, un travail est mené sur des postes critiques, clés, sur des personnels qui portent l'astreinte notamment pour limiter les départs et prévoir des mesures palliatives. A cela s'ajoute un travail sur les habilitations et leur maintien. Donc il existe un travail de recensement afin de prévoir les cadres d'achat qui les remplaceront. Par ailleurs, le projet SI RH a été lancé tardivement pour permettre de démarrer les recrutements à lancer sur fin 2022 pour préparer la transition : agence comptable (fondé de pouvoir), responsable de communication, chef de projet SI. Une deuxième vague est à prévoir. Enfin la gestion des sur-cotisations retraite. On avait eu une alerte de Veolia et de l'intersyndicale pour maintenir ces sur-cotisations : il est possible de les maintenir et il s'agit même d'une obligation.

Pierre CHAMBON demande le volume de postes à recruter.

Christophe DROZD répond qu'il s'agit de 10-15 postes dans une première phase puis d'une seconde phase par exemple sur l'agence comptable.

Claude PRALIAUD précise qu'il faut aussi prévoir un recrutement pour compléter des agents de la Métropole qui ne voudraient pas venir.

Christophe DROZD : on aura la vision complète à la fin de l'été. Certains ont fait valoir leur droit à la mobilité. Par exemple côté RT, a priori une part importante restera à la Métropole.

Nicole SIBEUD demande s'il est possible d'avoir au prochain Conseil d'administration une nouvelle vision de ces mouvements ? Ainsi que l'organisation des services de la Métropole et notamment l'autorité organisatrice et les relations entre les deux.

Christophe DROZD : achat et commande publique : une première vague est en cours, les premières réponses arrivent. Un risque et une vigilance de tous les instants s'impose sur le fait que les interlocuteurs sont nombreux. Les points d'accroches ont été identifiés pour éviter des recours pré-contractuels.

Sur les usagers, il y a un travail en cours sur le règlement de service et sur le SI cible, notamment en association avec les équipes.

Continuité opérationnelle : certains éléments ne sont pas complètement formalisés. Beaucoup de demandes permettent de se rendre compte que certains éléments ne sont pas documentés côté Eau du Grand Lyon ; parfois on se rend compte que les éléments sont portés au niveau national. En outre, le sujet de la maîtrise des approvisionnements fait l'objet d'une attention particulière. Un plan de bascule est en cours de construction.

Systèmes d'information : impact de l'arrivée tardive de l'agent comptable qui contraint le travail sur le SI financier. Emmanuelle MATHEY est attendue de pied ferme.

Bertrand ARTIGNY demande quand vont arriver les marchés en CPAO ?

Arnaud DENUDT explique que le premier (mutuelle santé et prévoyance) sera soumis à la CPA fin juin / début juillet. Par contre pour les autres marchés, se sera plutôt à la rentrée.

Anne GROSPERRIN conclut que le travail est important.

Pierre-Alain MILLET note que cela fonctionne.

Anne GROSPERRIN présente l'ordre du jour du prochain Conseil d'administration du 12 juillet avec quatre délibérations :

- Autorisation de signature de l'accord anticipé
- Bordereau des ventes
- Délégations du directeur
- Protocole de télétransmission

Il y aura également un point sur le Règlement de service pour information.

Anne GROSPERRIN fait un point sur le contrat d'objectif en tant que Vice-présidente. 23 juin à 14h : réunion de présentation de la méthodologie pour aboutir à la construction du contrat d'objectifs, avec un calendrier de travail associé.

La séance est levée à 15h40.

Fait à Lyon, le 24 mai 2022

Le Secrétaire de séance,



M. CHAMBON Pierre

La Présidente,



Mme GROSPERRIN Anne.

